

Partenariat avec le Comité Régional de la Fédération Française pour l'Entraînement Physique dans le Monde Moderne Sports Pour Tous (Association AccèSport) - Signature d'une convention

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : La Fédération Française pour l'Enseignement Physique dans le Monde Moderne - Sports pour Tous (FFEPMM) est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique en 1976. Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, elle compte 180 000 licenciés répartis dans 2 700 clubs sur l'ensemble du territoire national.

Elle a pour mission de mettre à disposition du plus grand nombre une offre d'activités physiques adaptées et variées.

Cette association a été missionnée dans le cadre du Plan Espoir Banlieue pour intervenir dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS).

C'est la raison pour laquelle le Comité Régional de la FFEPM a proposé à la Ville d'intervenir dans les Maisons de Quartier Municipales installées en ZUS (Planoise et Grette-Butte).

Cette intervention serait mise en œuvre par une association dénommée AccèSport qui est affiliée à la FFEPMM.

Son intervention aurait lieu, dans les deux maisons de quartier, sur les bases suivantes (modulables en fonction des besoins) :

- Adultes (remise en forme, gym d'entretien) : 1 h 30 par semaine,
- Adolescents [(découverte de nouvelles activités sportives : ultimate fresbee, speed ball (sport de raquettes), indiaka (jeu mélange de pelote basque et de volley-ball))] : 1 h 30 par semaine,
- Enfants (6/10 ans) : 1 h 30 par semaine.

Le coût des activités adultes serait à la charge des participants (6 € de cotisation/an perçus directement par l'association).

En revanche, pour les adolescents et les enfants, la Ville prendra en charge les cotisations qui seront facturées directement aux Maisons de Quartier (sur la base maximum de 30 cotisations par Maison de Quartier), soit 180 € par structure qui seront prélevés sur le budget de ces dernières, pour la Maison de Quartier Grette/Butte au chapitre 011.422.6042.47033 et pour la Maison de Quartier Planoise au chapitre 011.422.6042.47034.

Au-delà de la pratique sportive organisée par la FFEPMM, cette dernière a vocation à favoriser l'articulation entre clubs sportifs, associations de quartiers et habitants, assurer un suivi des jeunes sortis du milieu carcéral pour leur proposer des activités sportives, à favoriser les actions inter générationnelles et plus généralement à s'impliquer dans les projets de développement des territoires.

En contrepartie des interventions de la FFEPMM, la Ville met à disposition gratuitement les salles des Maisons de Quartier concernées pour la tenue des activités sportives.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver les principes du partenariat avec l'association AccèSport et les Maisons de Quartier de Grette - Butte et de Planoise,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention correspondante pour la saison 2009/2010.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2009.